

**CONDITIONS GENERALES au 10/06/2009****Article I. APPLICATION**

- (a) Les conditions générales sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées HERA EVENTS & COM, établie au 4 rue Solferino à Tourcoing (F-59200), ci-après dénommée HERA E-C.
- (b) Ces conditions générales sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que HERA E-C n'aurait pas expressément acceptées par écrit.
- (c) HERA E-C pourra modifier les présentes conditions générales à tout moment, sous réserve de transmettre ces modifications dans les meilleurs délais. Les conditions au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.
- (d) HERA E-C se réserve le droit à tout moment de modifier son tarif. Tous les prix indiqués s'entendent hors taxes (TVA non applicable art.293B du CGI).
- (e) Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'animation à la signature.

Article II. GENERALITES**Section 2.01 PAIEMENT**

- (a) Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de HERA-EC, comptant à la date de facturation.
- (b) Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, à HERA-EC, huit jours calendriers après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.
- (c) En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.
- (d) Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de x 3 le taux légal (art L441-6 du Code de Commerce), avec un minimum de 50 euros.
- (e) Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

Article III. PARTIE EVENEMENTIELLE**Section 3.01 Pour la réservation de l'animation :**

- (a) Toute réservation ne sera effective qu'après réception du devis signé ou bon de commande avec un acompte de 30 % du montant de l'animation et vérification de la disponibilité du ou des artistes. En cas de non disponibilité, d'un ou plusieurs artistes, HERA E-C vous proposera d'autres performers au tarif convenu ou, à défaut, le remboursement de l'acompte si le client ne souhaite pas procéder au remplacement en question.
- (b) En cas d'annulation de l'animation après réservation, quelque soit le motif (exemple : intempérie, cas de force majeure, etc.), HERA E-C se réserve le droit de garder l'acompte et de l'encaisser. L'acompte représentant les frais de mise à disposition des personnels d'animation.

Section 3.02 Les préparatifs de l'animation :

- (a) HERA-EC vous contactera après la réception du bon de commande pour fixer 1 ou plusieurs rendez-vous avec la personne en charge de l'évènement. Ce rendez-vous a pour but d'en fixer tous les détails.

Section 3.03 Le jour de l'animation :

- (a) Les équipes de HERA-EC (techniques et artistiques) viendront aux dates et heures convenues avec le client.
- (b) HERA E-C ne prend pas en charge les frais de la SACEM, le client ou l'organisateur de l'évènement a pour obligation d'en faire les démarches. Le client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de HERA-EC en cas d'insatisfaction de l'animation et ne pourra, en aucun cas, en demander le remboursement ou une quelconque réparation financière.
- (c) Les factures sont payables comptant le jour de l'animation ou quelques jours avant sans escompte possible. En cas de dépassement des heures d'animation convenues, HERA E-C facturera les heures supplémentaires au tarif en vigueur.

Section 3.04 Assurance et matériel utilisé :

- (a) Le client a pour obligation d'assurer les personnes et le matériel présents lors de l'évènement auprès de son assureur. En cas d'accident, le client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de HERA E-C quelque soit la nature du sinistre. Pendant toute la période de la prestation, nous conseillons au client de souscrire auprès d'une assurance de son choix une assurance garantissant sa responsabilité civile et la valeur de remplacement à neuf du matériel mis à sa disposition. HERA E-C pourra demander un justificatif d'assurance au moment de la prestation.

Article IV. PARTIE COMMUNICATION**Section 4.01 Produits WEB.**

- (a) HERA-EC garantit que les produits et les éléments créés et fournis au client respectent les droits des tierces parties et ne sont pas illégaux.
- (b) Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à HERA-EC pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.
- (c) Le client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par HERA-EC. Le client s'engage, notamment et de manière non limitative, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations, musiques et en général sur toute œuvre utilisée.
- (d) HERA-EC décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, lorsqu'une prestation d'hébergement du site web ou du service e-mail a été demandée par le client, HERA-EC ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.

Section 4.02 Productions d'éléments publicitaires autres que WEB

- (a) De même qu'au point a) à c) de la section 4.01, le client s'engage à respecter le droit français relatif au droit des personnes et de la propriété intellectuelle.
- (b) Les productions de HERA-EC restent sa propriété EXCLUSIVE jusqu'à complet règlement des sommes dûes.
- (c) Les impressions des produits ne sauraient en aucun être de la responsabilité de HERA-EC. Le montant des frais d'impressions fera toujours l'objet d'une cotation détaillée à confirmer par le client.
- (d) En aucun cas, HERA-EC ne saurait être tenu responsable des délais d'impression ou des retards d'imprimerie. Ces derniers sont directement imputables aux imprimeurs eux-même.

Section 4.03 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES SITES INTERNET ET CREATION GRAPHIQUE

- (a) Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de HERA-EC jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de services.

Section 4.04 Réserve de propriété.

- (a) Conformément à la loi 80335 du 12 mai 1980, les marchandises livrées restent la propriété de HERA E-C jusqu'à complet paiement par l'acheteur.

Section 4.05 Les commandes d'achat des produits.

- (a) Tous les produits commandés chez HERA E-C sont à régler comptant à la commande. En fonction de la commande le délai de livraison vous sera communiqué le jour même de la commande. En cas de rupture de stock chez nos fournisseurs le remboursement intégral de la commande pourra être restitué de même si le délai de livraison est repoussé dans un délai au dessus de 6 semaines. Les factures sont payables comptant et sans escompte. En cas de non paiement à bonne date elles produiront un intérêt égal à x 1,5 l'intérêt à taux l'égal.
- (b) Pour les prestations nous demanderons le règlement à la livraison du matériel. Aucun montage ne sera effectué en cas de non paiement.

Article V. CONFIDENTIALITÉ

- (a) Le client ainsi que HERA-EC s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris : conditions tarifaires et de règlements exclusives au client, mais également codes d'accès et mots de passe pour la réalisation des Sites Web, informations financières, aux données de facturation et aux informations sur le hardware, les logiciels et le service.

Article VI. COMPÉTENCE

- (a) Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de HERA-EC avec le client est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing.

Article VII. DROIT APPLICABLE

- (a) Les relations contractuelles de HERA-EC avec le client sont régies par le droit français.